

Analyse des risques pour l'enlèvement des produits du bloc 15

- Sur 9 blocs de stockage utilisés, 8 ont été creusés à l'horizon – 23 m
- Un seul a été creusé 2 m plus bas, à l'horizon – 25 m

Perception du bloc 15

Le bloc 15 n'étant pas visitable, les futurs blocs creusés à l'horizon – 25 m mais restés vides permettent d'avoir une idée de la situation qui peut y régner, les redents observables illustrant les différents cas:

- des plans de décollement apparents et des bancs fléchis
- des décollements nets et des cassures de bancs au toit sur 2 m
- une situation franchement ébouleuse

Plans de décollement du niveau -25 m

(photos prises dans le bloc 16 voisin)



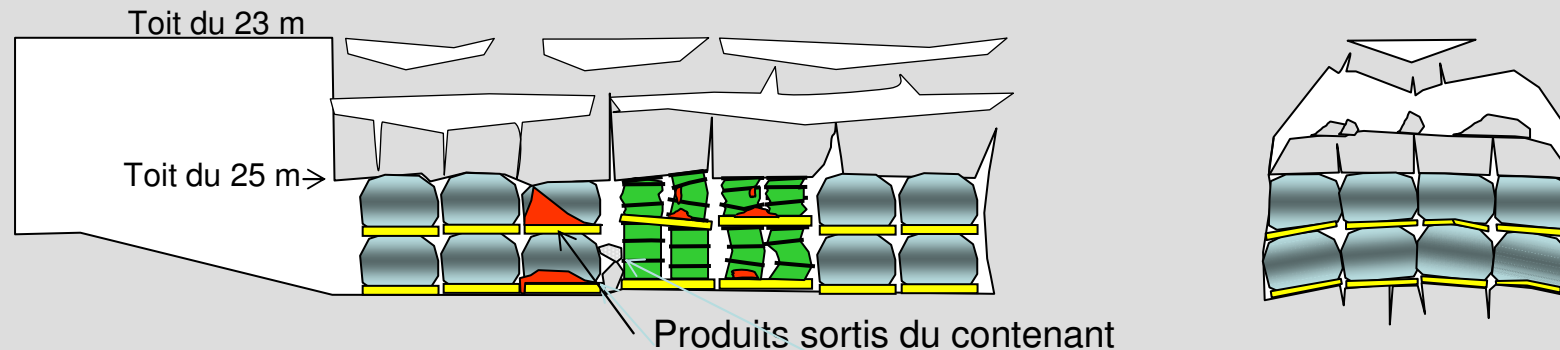
Décollement et cassures ébouleuses du niveau 25 m – soufflage du mur



Redent ébouleux déconsolidé



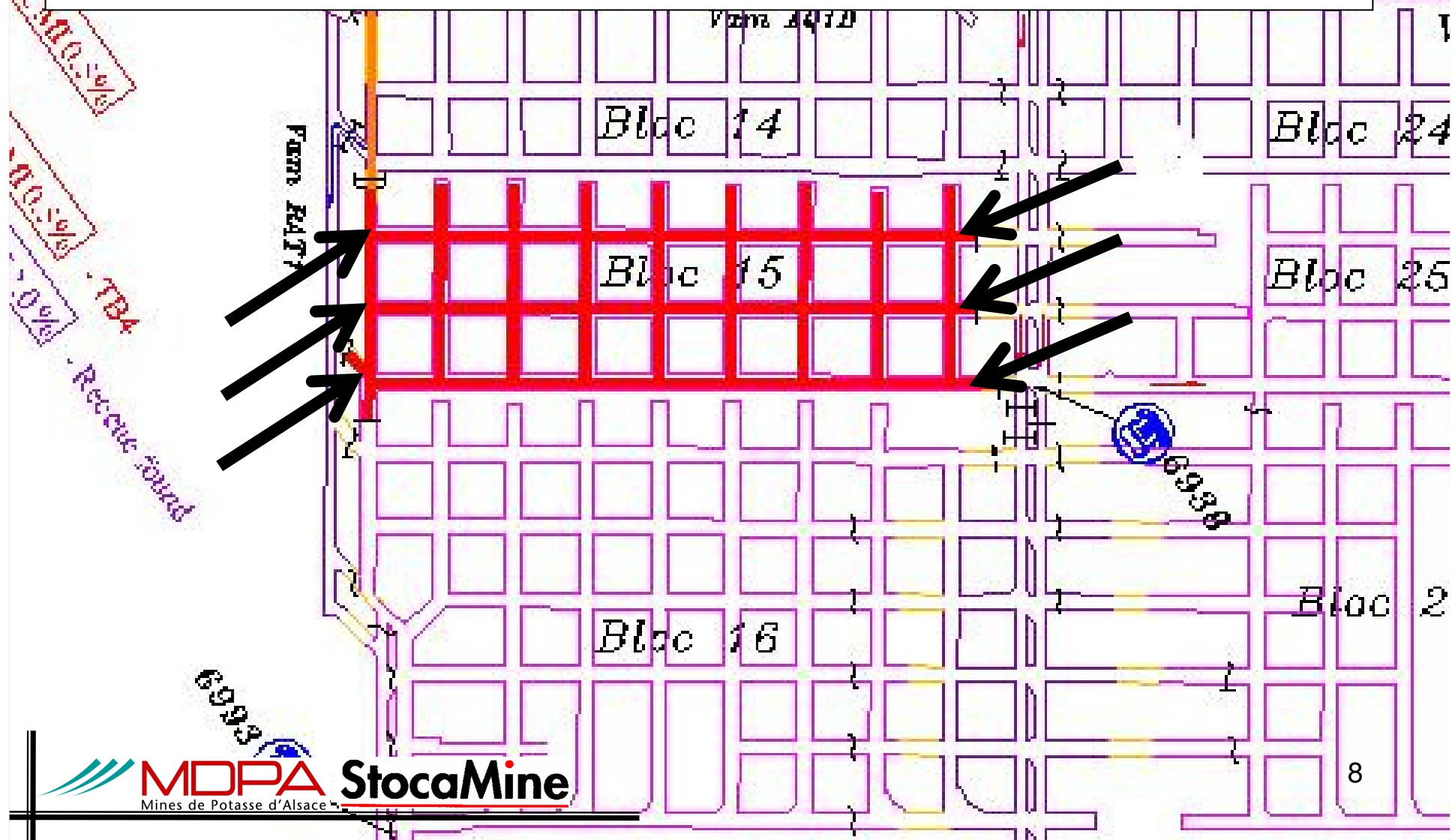
→ Estimation de la tenue du bloc 15: le bloc 15 voisin doit lui aussi être affecté par la chute du niveau 25 m



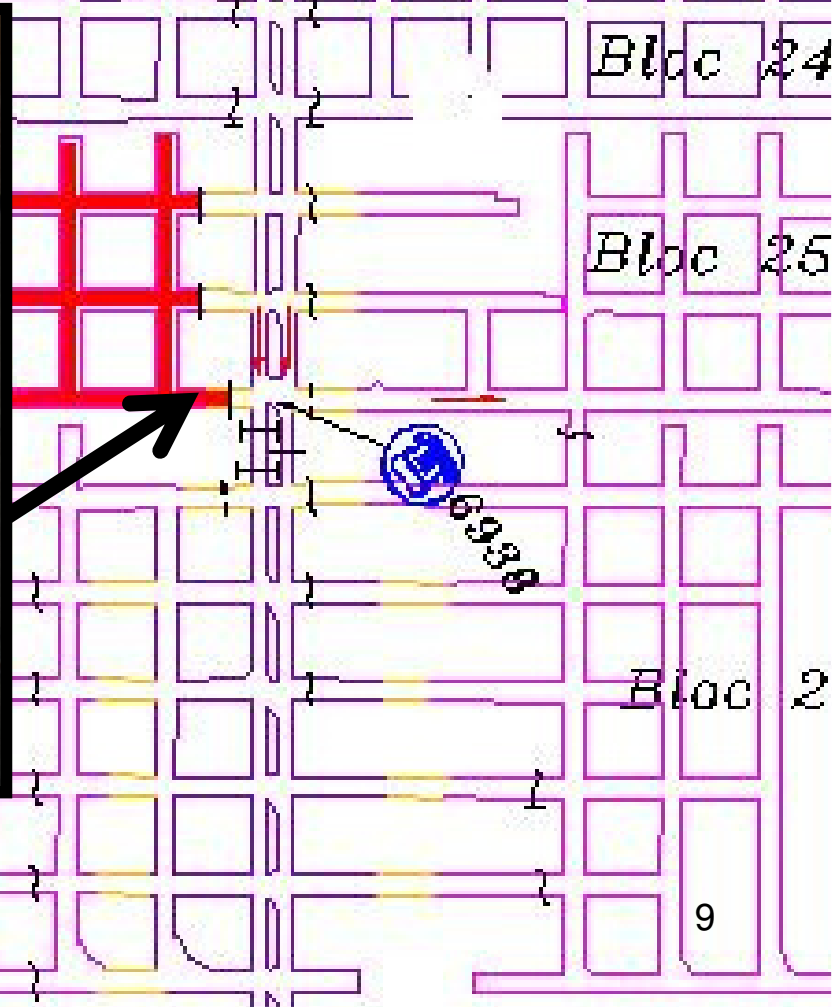
Conséquences prévisibles:

- Le toit du 25 m est TOMBE sur les big-bags et fûts et les a sans doute EVENTRES ou PERCES, ou tout au moins coincés en hauteur/largeur
- Une QUANTITE TRES IMPORTANTE DE SEL doit être enlevée avant de pouvoir sortir les produits; cette opération rend ce sel POLLUE par les big-bags éventrés

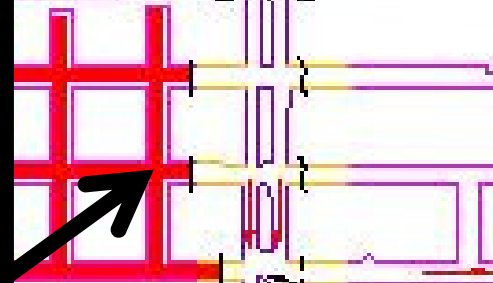
Reconnaissance des entrées du bloc 15 (le 16/02/11)



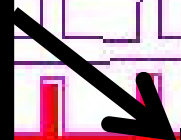
Allée 1 entrée d'air
Toit éboulé à perte de vue et
mur soulevé et cassé



Allée 2 entrée d'air
Toit éboulé à perte de vue et
mur soulevé et cassé



Allée 3 entrée d'air Toit affaissé à perte de vue et mur éclaté



Bloc 24

Bloc 25

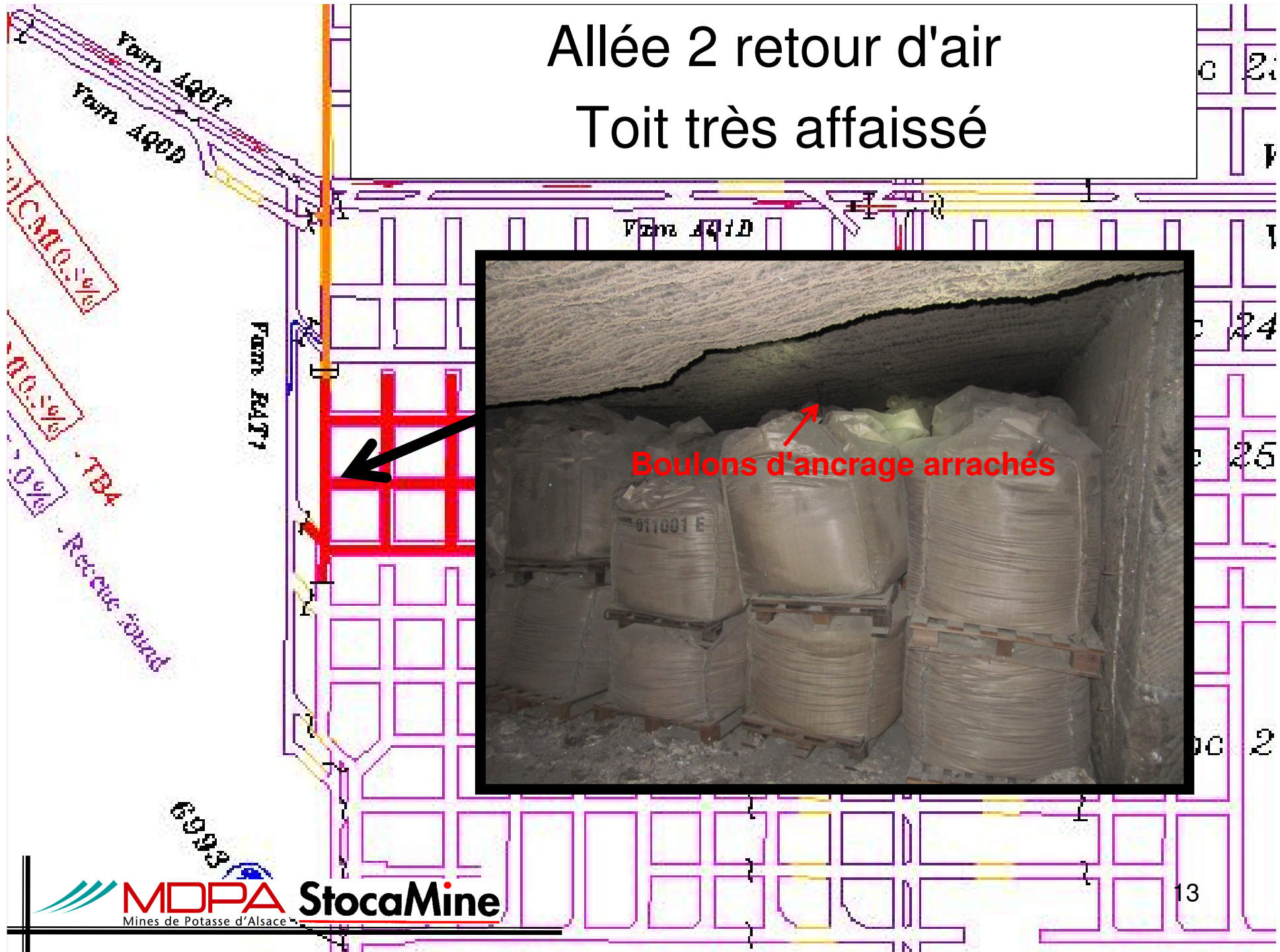
Bloc 2

Allée 3 retour d'air Toit affaissé



Boulons d'ancrage arrachés

Allée 2 retour d'air Toit très affaissé



Allée 1 retour d'air Toit décroché

Fissure au toit

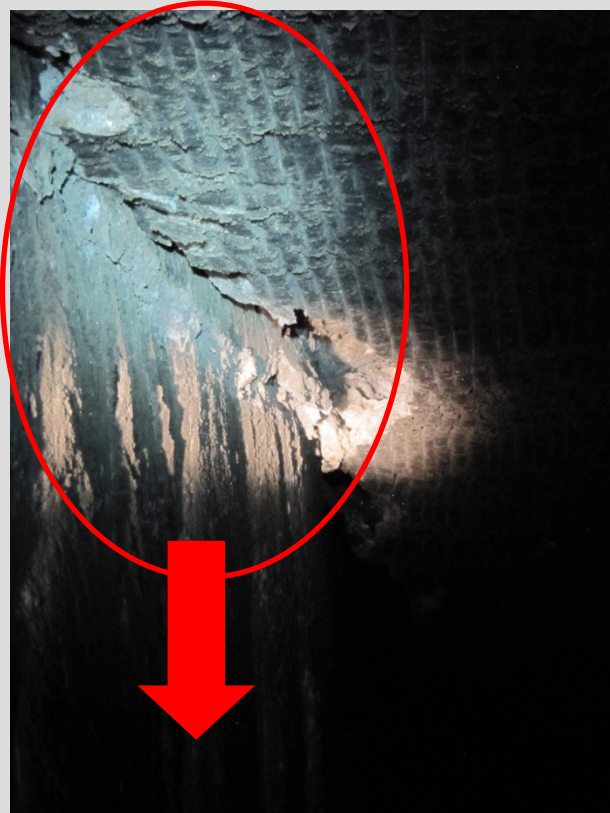


Toit décroché



Recette soutè

Autre risque: chutes aux parements

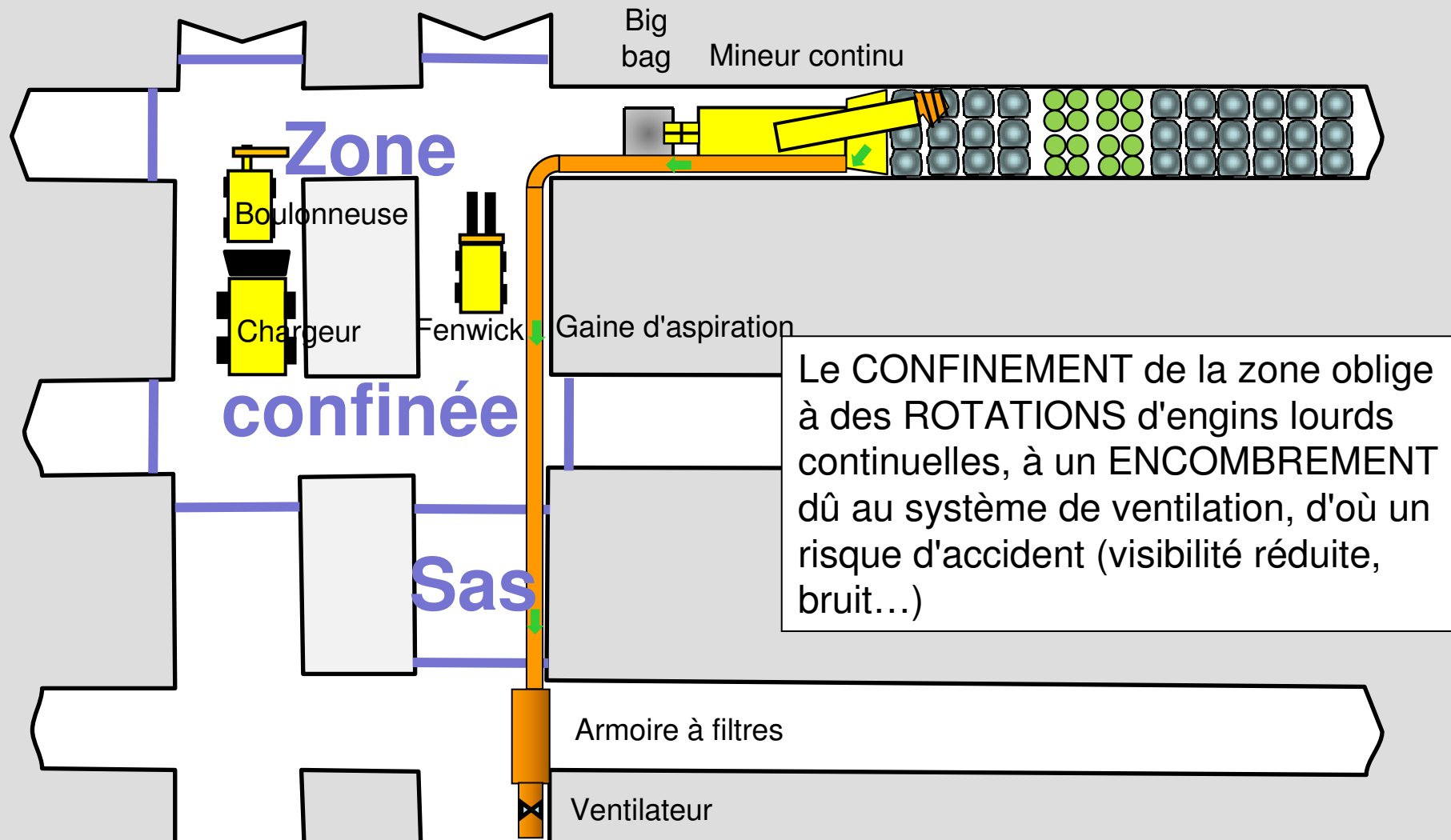


Toit décollé au
parement



Parement supérieur fragile
(risque de basculement)

Autre risque: circulation d'engins



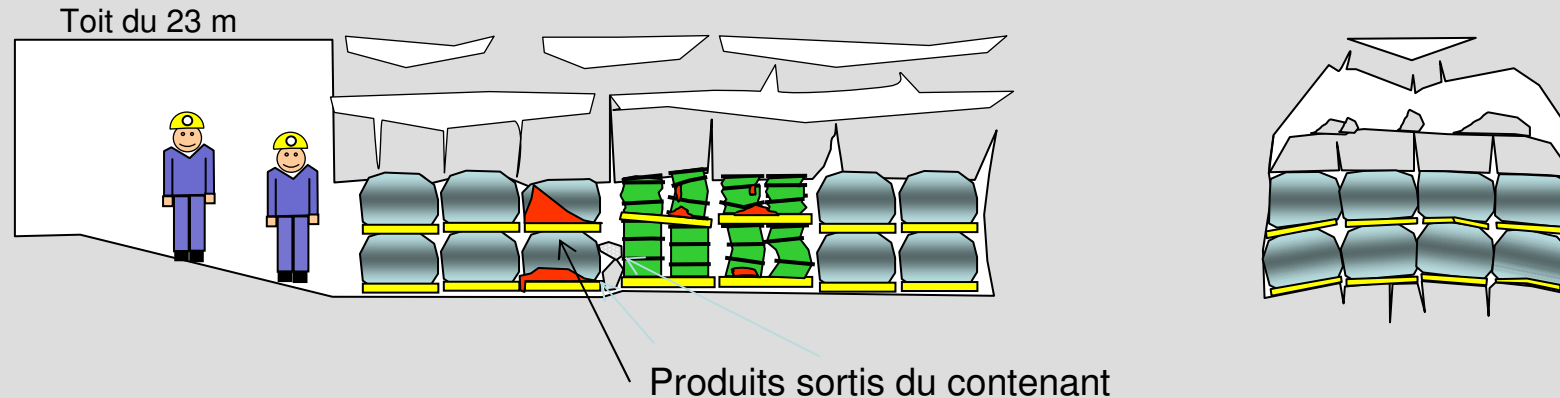
Autres risques: substances chimiques

Port obligatoire pour les opérateurs d'une tenue de protection étanche avec masque et dispositif respiratoire autonome



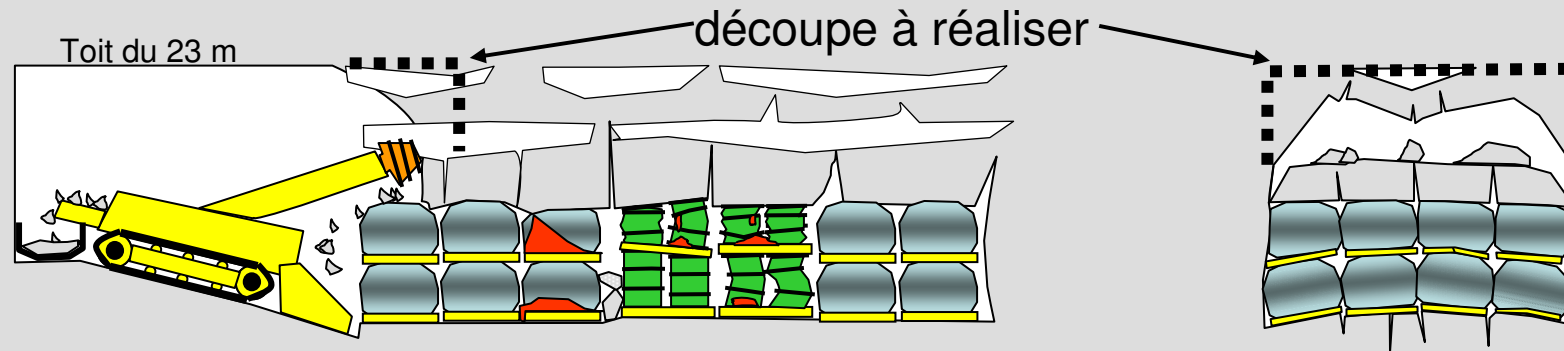
Photo d'un membre de l'équipe de reconnaissance

Comment sortir les produits du bloc 15 ?



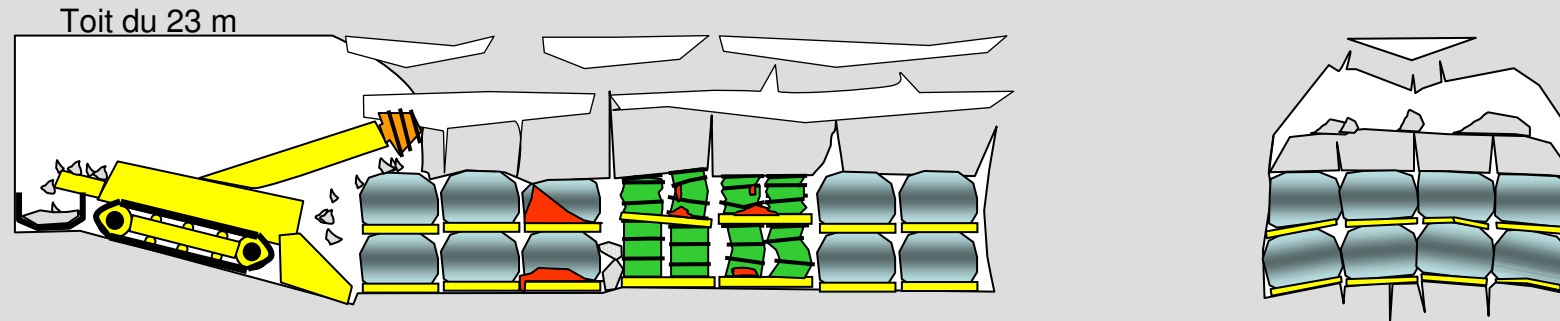
- il est indispensable d'abattre les 2 m de toit déconsolidé
- le soutènement doit être assuré au fur et à mesure
- le toit est déjà trop déconsolidé pour pouvoir être boulonné ou soutenu

Comment sortir les produits du bloc 15 ?



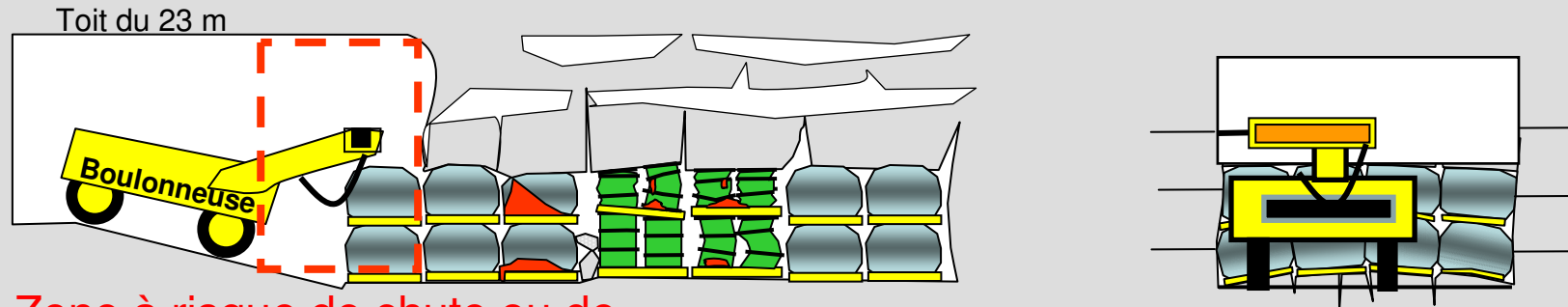
- L'abattage à l'explosif ou au BRH est à proscrire car trop délétère pour les déchets
- L'abattage par machine à attaque ponctuelle est la meilleure solution, mais elle conduira à la détérioration de certains conteneurs et à l'épandage des produits dans l'air ambiant
- Le mur est à charger et à surfacer à l'avancement

Comment sortir les produits du bloc 15 ?



- l'abattage du toit tombé génère 20 T par mètre d'avancement, SOIT 25 000 T POUR L'ENSEMBLE DU BLOC 15. Ce sel se mélangera avec des déchets dans les zones de stockage
- il sera à conditionner et à évacuer

Sortir les produits du bloc 15 ?



Zone à risque de chute ou de glissement de blocs

- les EPI portés limitent le champ visuel et l'audition, et réduisent la mobilité et les capacités physiques.
- des opérateurs seront amenés à intervenir en zone rouge lors de la manutention de colis et de l'évacuation des produits
- ils ne disposeront pas de la faculté de détecter le risque et de se replier rapidement

Sortir les produits du bloc 15 ?

-Cette étude n'a pas abordé le cas de la zone du feu où le toit et les parements sont peut-être plus dégradés, où les déchets sont répandus à même le mur et où une méthode spécifique serait à concevoir.

-Elle ne s'est pas non plus intéressée à la partie du bloc 15 libre de tout déchet.

Sortir les produits du bloc 15 ?

En conclusion:

- L'enlèvement des produits du bloc 15 conduirait à exposer les opérateurs miniers munis d'équipements de protection individuels très pénalisants à des risques de chute de blocs, sans possibilité de repli rapide
- Il s'agirait là de faire prendre des risques considérables à des opérateurs qui, de plus, ne pourront pas être des mineurs aguerris.
- Ceci n'est manifestement pas acceptable**